

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL – REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Bransat</u>	BONNIN Philippe	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
<u>Cesset</u>	DIJOUX Nicole	<u>Noyant</u>	FUSIL Frédéric* PETIOT Yves
<u>Chatel de Neuvre</u>	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	<u>Rocles</u>	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
<u>Chatillon</u>	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	<u>Saulcet</u>	
<u>Contigny</u>	BERTRAND Patrick	<u>Saint Sornin</u>	BRUN Baptiste BECARD Muriel*
<u>Cressanges</u>	LACARIN Marie-Françoise	<u>Le Theil</u>	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier*
<u>Deux-Chaises</u>		<u>Treban</u>	
<u>Lafeline</u>	ROUDIER Bernard	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain
<u>Meillard</u>	ALLEAUME Frédéric	<u>Verneuil</u>	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
<u>Monetay</u>	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		

Absent excusé : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves.

Absent : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. SADOT David, M. EUGENE Ludwig, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain.

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

*Suppléant

En exercice	38
Présents	25
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

DE20251204071A

OBJET : Coefficient de redevance performances des systèmes d'assainissement option 2

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée depuis le 1^{er} janvier 2025 par la redevance « performances des systèmes d'assainissement ».

Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à 0.28 € / m3 à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Le coefficient de modulation définit par l'indicateur SISPEA que le SEA Rive Gauche Allier appliquera sur ce tarif de base, est propre à chaque commune.

	Coefficient de modulation	Redevance performance
Contigny	0,300	0.084 € / m3
Cressanges	0,500	0,084 €/ m3
Deux-Chaises	0,300	0,084 €/ m3
Le Theil	0,300	0,084 €/ m3
Monetay	0,650	0,182 €/m3
St Sornin	0,300	0,084 €/ m3
Saulcet	0,627	0,175 € / m3
Treban	0,300	0,084 € / m3
Verneuil en Bourbonnais	0,500	0,14 €/ m3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Adopte ses tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026,
- Décide que cette contrevaletur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » soit facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif par le Syndicat et reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

Pour extrait conforme,

Le Président
 A. DETERNES